

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 28 mars 2022 – 19h00

Salle du Forum – LUZ-SAINT-SAUVEUR

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Date de la convocation

21 mars 2022

Date de l'affichage du compte-rendu sommaire

4 avril 2022

Nombre de conseillers communautaires

En exercice	Présent(e)s (Titulaires uniquement)	Représenté(e)s	Procurations
63	43	0	8

Le 28 mars 2022 à 19h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président.

Présent(e)s :

Noël PEREIRA DA CUNHA (absent par obligation pour les points 1.2a à 1.2e),

Vice-président(e)s : Jean-Marc ABBADIE, Pascal ARRIBET, Isabelle COURTIN, Loïc RIFFAULT, Philippe TOULOUZET, André VERGÉ, Nicolas ZARAGOZA,

Henri BAREILLES, Régis BAUDIFFIER, Serge CABAR, Pierre CABARROU, Christine CAUBE, Eric CASTAGNÉ, Jean-Pierre CAZAUX, Francis COSTE, Andrée DULOUT- GLEIZE, Jean-Jacques FERRER, Anne-Marie FOURNOU, Corinne GALEY, Bertrand GERBET, Dominique GOSSET, Pierre LAGRANGE, Serge LAGUIBEAU, Denis LAPORTE, Jérôme LURIE, François-Olivier MANSON, Jacques MATA, Benjamin MAZERY, Christophe MENGELLE, Joël MIDAN, Sylvie PARROU, Françoise PAULY, Joël PEDARRIBES, Bernard PELUHET, Frédéric RIMAURO, Anne-Isabelle ROBUSTE, Annie SAGNES, Bernard SOUBERBIELLE, Raymond THEIL, Sébastien VERGEZ, Sophie VERGEZ, Patrice VUILLAUME,

Absent(e)s excusé(e)s :

Christophe BORE-CAVALLERO, Pascal COLLADO, Mathieu CUEL – pouvoir de vote à Dominique GOSSET, Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ, Jean-Pierre FLORENCE – pouvoir de vote à Jean-Jacques FERRER, Bernadette HAURINE, Jean-Bertrand HAURINE – pouvoir de vote à Eric CASTAGNÉ, Charles LEGRAND, Léna LHUISSET – pouvoir de vote à Loïc RIFFAULT, Guy LONCA, Xavier MACIAS, Philippe MYLORD – pouvoir de vote à Sophie VERGES, Jean-Pierre PRAT – pouvoir de vote à Joël MIDAN, Jean-Baptiste RAMON – pouvoir de vote à Joël PEDARRIBES, Dominique ROUX, Felix SASSO, Virginie TEXIER, Françoise TREY - pouvoir de vote à Sylvie PARROU, Gaëlle VALLIN, Mathieu VARIS.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2022

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022 est approuvé.

Compte-rendu des décisions prises par le Président

Décision n° DP/176/2021 du 20 décembre 2021 portant approbation du marché de réalisation de 4 topos guides de randonnée pédestre à la société GLENAT EDITION.

L'offre de la société GLENAT EDITION pour le marché de réalisation de 4 topos guides de randonnée pédestre, d'un montant de 38 411.72 € TTC et de réimpression pour un montant de 29 531.72 € TTC, est approuvée.

Décision n° DP/003/2022 du 1^{er} mars 2022 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association des Sauveteurs Secouristes de la Vallée des Gaves.

La convention d'objectifs et de moyens avec l'association des Sauveteurs Secouristes de la Vallée des Gaves est approuvée.

Décision n° DP/004/2022 du 8 février 2022 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec les Montagnards Argelésiens (section ski de fond).

La convention d'objectifs et de moyens avec les Montagnards Argelésiens, section ski de fond, est approuvée pour la période 2022/2024.

Décision n° DP/005/2022 du 8 février 2022 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Pyrénissime Vélo Sport en charge de l'animation et de l'entretien du balisage de l'espace VTT FFC Vallées des Gaves n°26.

La convention d'objectif et de moyen avec l'association « Pyrénissime Vélo Sport », est approuvée pour la période 2022/2024.

Décision n° DP/006/2022 du 8 février 2022 portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec le Ski Club Azun.

La convention d'objectifs et de moyens avec le Ski Club Azun, est approuvée pour la période 2022/2024.

Décision n°DP/008/2022 du 18 janvier 2022 portant acceptation de l'indemnité conservatoire dans le cadre du sinistre « dommage ouvrage » du centre aquatique de Lau Balagnas

L'indemnité provisionnelle au titre de mesures conservatoires, d'un montant de 3 100,03 € TTC proposée à la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves par la société « SMABTP » dans le cadre du sinistre SG8/001SDO21011486 du 18/06/21, est acceptée.

Décision n° DP/009/2022 du 25 janvier 2022 portant approbation de la convention de circulation sur voie privée

La convention de circulation sur voie privée entre la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves et les propriétaires ou gestionnaires du domaine privé, est approuvée.

Décision n° DP/010/022 du 25 janvier 2022 approuvant la convention de co-financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le poste de manager de commerce

La convention de co-financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la création d'un poste de manager de commerce, est approuvée.

Décision n° DP/011/2022 du 27 janvier 2022 portant précisions sur les tarifs de l'Espace Nordique du Val d'Azun à compter du 1er février 2022

Les tarifs de l'espace Nordique du Val d'Azun, à compter du 1^{er} février 2022 sont les suivants :

Nordic Pass	
Activités Ski de fond, Raquettes, Nordic Park (Luge Ski Alpin), trottinettes	
Formules Nordic Pass Journées - Val d'Azun	
Nordic Pass Adulte	10,00 €
Nordic Pass Junior (5-17 ans)	8,00 €
Nordic Pass Pitchoun 1 adulte + 1 enfant (3- 4 ans)	13,00 €
Nordic Pass Enfant (3-4 ans)	3,00 €
Nordic Pass Etudiants	8,00 €
Nordic Pass Comité d'entreprise	8,50 €
Nordic Pass Groupe (+10 personnes)	8,50 €
Nordic Pass Groupe (enfants, centre de loisirs...)	7,00 €
Nordic Pass Famille (2 adult. + 2 juniors 5-17 ans)	32,00 €
Nordic Pass Tribu (4 adultes hors week-end)	34,00 €
Nordic Pass Adulte + Balnéo 2h	25,00 €
Nordic Pass Scolaire (maternelles élémentaires)	1,50 €
Nordic Pass Collège	3,00 €
Nordic Pass Fidélité Pyrénées (sur présentation de la carte saison d'un autre site)	5,00 €
Nordic Pass Contemplation (piéton) (entrée col de Couraducque uniquement)	2,00 €
Formules Nordic Pass Séjours - Val d'Azun	
Nordic Pass 2 jours consécutifs Adulte	20,00 €
Nordic Pass 2 jours consécutifs Junior (5-17 ans)	16,00 €
Nordic Pass Famille (2 adult. + 2 juniors 5-17 ans)	64,00 €
Nordic Pass semaine Adulte (6 jours consécutifs)	50,00 €
Nordic Pass semaine Réduit (5-17ans) - (6 jours consécutifs)	40,00 €
Nordic Pass semaine Famille (6 jours consécutifs) - (2 adultes + 2 juniors)	160,00 €
Formules Nordic Pass Saison - Val d'Azun	
Nordic Pass Saison	100,00 €

Nordic Pass Saison Early Bird	85,00 €
Nordic Pass Saison Junior (5-17 ans)	40,00 €
Nordic Pass Saison Etudiant	80,00 €
Nordic Pass Saison Pitchoun (3-4 ans)	20,00 €
Nordic Pass Saison Famille (2 adult. + 2 juniors)	245,00 €
Pack Accompagnateur en Montagne (12 pass raquettes)	120,00 €

Divers

Nordic Pass promotionnel (portes ouvertes, animations)	5,00 €
Nordic Pass Intempéries 1 selon les conditions d'enneigement ou de damage	7,50 €
Nordic Pass Intempéries 2 selon les conditions d'enneigement ou de damage	5,00 €
Vente sur les pistes	20,00 €
Support Main libre journée/ semaine rechargeable	1,00 €
Support Main libre Saison rechargeable	2,00 €

Gratuité des pass journées pour les personnes listées, ci-dessous :

- Enfants de moins de 3 ans,
- Scolaires de la CCPVG dans le cadre de leurs sorties scolaires,
- Professionnels des stations de ski nordique et alpine sur présentation d'un justificatif avec photographie d'identité,
- Professionnels de la montagne dans la cadre de leurs entraînements : Peleton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM), Office Français de la Biodiversité (OFB), Parc National des Pyrénées (PNP), Compagnie Républicaine de Sécurité Secours en Montagne (CRSSM), Gendarmerie Nationale sur présentation d'une carte professionnelle,
- Professionnels de la montagne dans la cadre de l'encadrement de clients (activités commerciales) : moniteurs de ski, accompagnateurs en moyenne montagne sur présentation d'une carte professionnelle,
- Accompagnateurs d'un groupe de 10 personnes sur présentation d'une carte professionnelle,
- Agents de la DDCSPP dans le cadre de leurs contrôles sur présentation d'une carte professionnelle,
- Détenteurs de contremarques liées à des actions de communication et de promotion (loto, tombola),
- Les partenaires de la station : journalistes et photographes dans le cadre de missions effectuées à titre professionnel, pour le compte de la CCVPG ou sur présentation d'une carte professionnelle et d'un ordre de mission

Tarifs location de matériel (skis de fond, raquettes, luges, bâtons, chaussures)

Formules Journées

Skis, bâtons, chaussures Adulte	10,00 €
Skis, bâtons, chaussures Enfant	8,00 €
Skis seuls Adulte	5,00 €
Chaussures seules Adulte	5,00 €
Bâtons seuls Adulte	2,00 €
Raquettes (+ bâtons) Adulte	8,00 €
Raquettes (+ bâtons) Enfant (5-17ans)	5,00 €
Luges	6,00 €

Formule Semaine	
Skis, bâtons, chaussures Adulte	50,00 €
Skis, bâtons, chaussures Enfant	40,00 €
Formules GROUPES (+ 10 personnes)	
Skis, bâtons, chaussures Adulte	8,00 €
Raquettes (+ bâtons)	6,00 €
Tarifs Boutique	
Bonnets	10,00 €
Affiche station	15,00 €

Tarifs activités Learn O / Biathlon			
		Journée pour des groupes (scolaires, CE) constitués	½ journée pour des groupes (scolaires, CE) constitués
Learn O	Tarif Public	350,00 €	250,00 €
	<i>Coût location mise à dispo des équipements</i>	50,00 €	25,00 €
Biathlon numérique	Tarif Public	500,00 €	350,00 €
	<i>Coût location mise à dispo des équipements</i>	100,00 €	50,00 €
		Individuels : 2h ou après midi	
		Learn O	Biathlon numérique
Adulte	Tarif public	20,00 €	25,00 €
Enfants (8-17ans)		15,00 €	20,00 €
Enfants (3-7 ans)		15,00 €	15,00 €
Famille (2 adultes + 2 juniors 5-17 ans)		60,00 €	80,00 €
Formule par personne et par heure pour les événements, animations (marchés, ...)		10,00 €	10,00 €
	<i>Coût location mise à dispo des équipements</i>	50,00 €	

Les tarifs cités peuvent être proposés à la vente par des partenaires de la CCPVG (HPTE, ATVG etc.) dans le cadre de convention de partenariat et font l'objet de commissionnement.

Décision n° DP/012/2022 du 27 janvier 2022 portant approbation de la convention entre la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves et le Comité des Œuvres Sociales (COS) relative à la gestion des prestations d'action sociale en faveur du personnel communautaire

La signature de la convention entre la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves et le Comité des Œuvres Sociales (COS) relative à la gestion des prestations d'action sociale en faveur du personnel communautaire est approuvée.

Décision n° DP/013/2022 du 27 janvier 2022 portant approbation de l'avenant n°2 au lot n°1 du marché de services pour l'évaluation du Document d'Objectifs Sites Natura 2000 (DOCOB) avec le bureau d'études AMIDEV

L'avenant n°2 du lot 1 attribué au cabinet d'études AMIDEV pour l'évaluation du Document d'Objectifs Sites Natura 2000, est approuvé.

Décision n° DP/015/2022 du 1^{er} février 2022 portant approbation de la convention de mise à disposition, par la communauté de communes, de la cantine de l'école Villa Suzanne au profit de l'association FFR31-65 pour l'organisation du service restauration du centre de loisirs « les Farfadets »

La convention de mise à disposition de la cantine de l'école Villa Suzanne au profit de l'association FFR31-65, est approuvée.

Décision n° DP/016/2022 du 7 février 2022 portant approbation de la convention de stage de mise en situation en milieu professionnel à l'accueil périscolaire et à l'école Villa Suzanne avec Mme Emma Contal et la Mission Locale des Hautes-Pyrénées

La convention individuelle de stage relative à la mise en situation en milieu professionnel de Emma CONTAL, pour la période du 14 février au 20 février 2022, est approuvée.

Décision n° DP/017/2022 du 8 février 2022 portant attribution du marché de fournitures « base de vie du chantier de construction du refuge d'Aygues Cluses » à la société LOCADOUR

Le marché à bordereau de prix unitaires pour une base de vie sur le chantier de construction du refuge d'Aygues Cluses, par application de prix indiqués au bordereau des prix unitaires aux quantités réellement mise en œuvre, est attribué à la société LOCADOUR.

Décision n° DP/018/2022 du 15 février 2022 portant approbation à l'avenant n°1 à la convention de formation d'Anne-Cécile RAMADOUR dans le cadre de son contrat d'alternance avec la CCPVG et le centre de formation « Education environnement 64 »

L'avenant n°1 à la convention de formation en alternance d'Anne-Cécile RAMADOUR relatif à la modification du calendrier 2023, est approuvé.

Décision n° DP/019/2022 du 17 février 2022 Sollicitant une subvention FNADT auprès de l'Etat pour l'animation du CRTE Pyrénées Vallées des Gaves en 2022

La demande d'une subvention FNADT 2022, à hauteur de 75% soit 33 000 €, pour le financement d'un poste de chargé de mission pour l'animation du CRTE Pyrénées Vallées des Gaves, est approuvée.

Décision n° DP/020/2022 portant approbation du marché de mission « Sécurité et protection de la santé » (SPS) pour les travaux de réfection de la toiture du siège de la CCPVG à la société SUD OUEST COORDINATION & SPS

Le marché de mission SPS pour les travaux de réfection de la toiture du siège de la CCPVG, est attribué à la société SUD OUEST COORIDNATION & SPS, pour un montant de 1 920€ TTC.

Décision n° DP/021/2022 du 28 février 2022 portant approbation de l'avenant de transfert au contrat de maintenance « PYRENEES ASCENSEURS »

L'avenant de transfert au contrat de maintenance de PYRENEES ASCENSSEURS vers SCHINDLER, est approuvé.

Décision n° DP/022/2022 du 25 février 2022 portant demande de subvention pour la création d'un itinéraire VTT transfrontalier de type « Grande Traversée »

La demande de candidature à l'appel à projets de coopération transfrontalière pour la création d'un itinéraire transfrontalier de type Grande Traversée (randonnée itinérante VTT), est approuvée.

Décision n° DP/023/2022 du 2 mars 2022 portant approbation de la convention de prestation de service relative au développement d'activités pédagogiques à destination des écoles de compétence CCPVG

La convention de prestation de service relative au développement d'activités pédagogiques à destination des écoles de compétence CCPVG avec le SIVU du Pibeste pour une durée de trois ans (2022 à 2024) est approuvée.

Décision n° DP/024/2022 du 1^{er} mars 2022 portant approbation de l'avenant n°1 au lot 7 du marché « Traitement et/ou valorisation des déchets collectés en déchetteries » attribué à l'entreprise « EOVAL »

L'avenant n°1 au marché de traitement et/ou valorisation des déchets collectés en déchetteries mentionnant le tarif supplémentaire de 150 € HT sur le bordereau des prix unitaires, est approuvé.

Décision n° DP/026/2022 du 1^{er} mars 2022 portant approbation de la convention de délégation de compétence transport scolaire sur la pause méridienne par la Région Occitanie

La convention de délégation de compétence de la Région Occitanie relative à la prise en charge des transports des élèves externes sur la pause méridienne par des services de transport privé, est approuvée.

Décision n° DP/027/2022 du 1^{er} mars 2022 portant attribution du marché « achat d'un fourgon Jumpy CITROËN pour les services techniques » à la société "TARBES DIFFUSION AUTOMOBILES SAS"

L'offre de la société "TARBES DIFFUSION AUTOMOBILES SAS" pour l'achat d'un fourgon d'occasion CITROËN Jumpy pour l'atelier mécanique des services techniques, pour un montant total de 21 640.76 € TTC, est approuvée.

Décision n° DP/028/2022 du 1^{er} mars 2022 portant approbation du marché de travaux de sécurisation des quais de la déchèterie de Viella à la société AGECE

Le marché de sécurisation des quais de la déchèterie de Viella, pour un montant total de 33 462,50 € HT soit 40 155 € TTC, est attribué à la société AGECE.

Décision n° DP/029/2022 du 7 mars 2022 portant approbation de la convention de partenariat pour le développement de l'outil Géotrek Rando avec l'association « OPEN IG »

La convention de partenariat « Géotrek Rando » entre la CCPVG et OPEN IG, est approuvée.

Décision n° DP/030/2022 du 7 mars 2022 portant approbation du stage de Raphaël HERITIER au sein de la communauté de la communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG)

La convention de stage de Raphaël HERITIER au sein de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves pour un volume horaire de 455 heures réparties entre le 30 mai et le 29 juillet 2022, est approuvée

Décision n° DP/031/2022 du 7 mars 2022 portant approbation de la convention de précompte des cotisations santé/prévoyance des agents à SOLIMUT MUTUELLE DE FRANCE

La convention qui a pour objet d'organiser les modalités de précompte de cotisation réalisé par la CCPVG, au titre du contrat santé et/ou prévoyance sur le salaire de ses agents avec Solimut Mutuelle de France, est approuvée.

Décision n°DP/032/2021 du 8 mars 2022 portant approbation de l'avenant n°1B à la lettre de commande à l'entreprise « FLEXILOC »

L'avenant n°1B au marché de location d'un chariot télescopique manitou avec l'entreprise FLEXILOC, est approuvé.

Décision n°DP/033/2022 du 8 mars 2022 portant attribution du marché « Location d'un chariot télescopique manitou » à l'entreprise « FLEXILOC »

L'offre de l'entreprise « FLEXILOC » pour la location d'un chariot télescopique manitou pour un montant de 1 751 € HT/mois soit 2 101,20 € TTC/mois sur 18 mois, est approuvée.

Décision n° DP/034/2022 du 9 mars 2022 portant attribution du marché « Location d'un chariot frontal thermique à transmission hydrodynamique TOYOTA» à l'entreprise V2V MYMANUT

L'offre de la société V2V MYMANUT (siret 448 527 714) pour la location d'un chariot frontal thermique à transmission hydrodynamique pour un montant de 8 352,00 € TTC pendant 12 mois, est approuvée.

Décision n° DP/035/2022 du 8 mars 2022 portant approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de composteurs individuels, de composteurs collectifs et de bio-seaux entre les collectivités membres du SMTD65

La convention constitutive de groupement de commandes pour les marchés destinés à « l'achat de composteurs individuels, de composteurs collectifs et de bio-seaux » entre les collectivités membres du SMTD65, est approuvée.

Décision n° DP/036/2022 du 10 mars 2022 portant approbation du stage de Sylvain HIRTZ au sein de la communauté des communes

La convention de stage de Sylvain HIRTZ au sein de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves est approuvée.

Décision n° DP/037/2022 du 15 mars 2022 Portant adhésion à l'association « OPEN IG »

L'adhésion à l'association « Open IG » pour 0,07 € par habitant, est approuvée

Décision n° DP/038/2022 du 14 mars 2022 portant approbation de l'avenant à la convention avec l'Agence des Pyrénées pour le repositionnement économique et le modèle de gouvernance de l'Espace Nordique du Val d'Azun

L'avenant à la convention avec l'Agence des Pyrénées pour le repositionnement du modèle économique et du modèle de gouvernance de l'Espace Nordique du Val d'Azun, est approuvé.

Décision n° DP/039/2022 du 14 mars 2022 portant attribution du marché de mission SPS « base de vie du chantier de construction du refuge d'Aygues Cluses » à la société SARL SUD OUEST COORDINATION ET SPS

L'offre de la société SARL SUD OUEST COORDINATION ET SPS pour la mission SPS « base de vie sur le chantier du refuge d'Aygues Cluses » pour un montant de 2 200 € HT soit 2 640 € TTC, est approuvée.

Décision n° DP/040/2022 du 14 mars 2022 portant approbation de l'avenant n°2 au marché de coordination SPS pour la construction du refuge d'Aygues Cluses avec la société SUD OUEST COORDINATION & SPS

L'avenant n°2 au marché de coordination SPS pour la construction du refuge d'Aygues Cluses avec la société SUD OUEST COORDINATION & SPS, portant modification du montant de 4 500,00 € HT soit 5 400,00 € TTC, est approuvé.

Décision n° DP/041/2022 du 14 mars 2022 sollicitant une subvention DETR 2022 auprès du Préfet des Hautes-Pyrénées pour le financement du projet de requalification de la zone d'activités de Soulom

La demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2022, pour le projet de requalification de la ZAE de SOULOM, est approuvée.

Décision n° DP/042/2022 du 15 mars 2022 sollicitant une subvention FAR auprès du Département des Hautes-Pyrénées pour le financement de la requalification de la ZAE de SOULOM

La demande de subvention dans le cadre de la programmation FAR 2022, pour le projet de requalification de la ZAE de SOULOM, est approuvée.

1. FINANCES

1.1 Les comptes de gestion 2021 – approbation

Rapporteur : M. André VERGÉ, Vice-président en charge des finances.

1.1a Budget annexe « Déchets » – compte de gestion 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de déclarer, s'agissant du budget annexe « Déchets », le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public d'Argelès-Gazost, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

1.1b Budget annexe « RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin » – compte de gestion 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de déclarer, s'agissant du budget annexe « RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin », le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public d'Argelès-Gazost, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

1.1c Budget annexe « ZAE » – compte de gestion 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de déclarer, s'agissant du budget annexe « ZAE », le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public d'Argelès-Gazost, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

1.1d Budget annexe « ZAE Porte des Vallées » – compte de gestion 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de déclarer, s'agissant du budget annexe « ZAE Porte des Vallées », le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public d'Argelès-Gazost, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

1.1e Budget principal – compte de gestion 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de déclarer, s'agissant du budget principal, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public d'Argelès-Gazost, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

1.2 Les comptes administratifs 2021 – approbation

Le Président quitte la salle par obligation, c'est Françoise PAULY, doyenne de l'assemblée, qui met l'approbation des comptes administratifs au vote.

1.2a Budget annexe « Déchets » – compte administratif 2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe « Déchets » et d'arrêter les résultats de l'exercice 2021.

1.2b Budget annexe « RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin » – compte administratif 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe « RPI Arcizans-Avant/Saint-Savin » et d'arrêter les résultats de l'exercice 2021.

1.2c Budget annexe « ZAE » – compte administratif 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe « ZAE » et d'arrêter les résultats de l'exercice 2021.

1.2d Budget annexe « ZAE Porte des Vallées » – compte administratif 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe « ZAE Porte des Vallées » et d'arrêter les résultats de l'exercice 2021.

1.2e Budget principal – compte administratif 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal et d'arrêter les résultats de l'exercice 2021.

1.3 Les affectations de résultat 2021

Rapporteur : M. André VERGÉ, Vice-président en charge des finances.

1.3a Budget annexe « Déchets » – affectation des résultats de l'exercice 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de prendre acte et d'affecter** les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe « Déchets » comme présenté en séance ;
- **d'adopter** la décision modificative n°01/2022 du budget annexe « Déchets » pour l'exercice 2022 telle que détaillée.

1.3b Budget annexe « RPI Arcizans-Avant / Saint-Savin » – affectation des résultats de l'exercice 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de prendre acte et d'affecter** les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe « RPI Arcizans-Avant / Saint-Savin » comme présenté en séance ;
- **d'adopter** la décision modificative n°01/2022 du budget annexe « RPI Arcizans-Avant / Saint-Savin » pour l'exercice 2022 telle que détaillée.

1.3c Budget annexe « ZAE » – affectation des résultats de l'exercice 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de prendre acte et d'affecter** les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe « ZAE » comme présenté en séance ;
- **d'adopter** la décision modificative n°01/2022 du budget annexe « ZAE » pour l'exercice 2022 telle que détaillée.

1.3d Budget annexe « ZAE Porte des Vallées » – affectation des résultats de l'exercice 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de prendre acte et d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget annexe « ZAE Porte des Vallées » comme présenté.

1.3e Budget principal – affectation des résultats de l'exercice 2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de prendre acte et d'affecter** les résultats de l'exercice 2021 du budget principal comme présenté en séance ;
- **d'adopter** la décision modificative n°01/2022 du budget principal pour l'exercice 2022 telle que détaillée.

1.4 Budget annexe « Abattoir » - répartition de l'excédent d'investissement aux communes membres de l'ex-SIVOM du Pays Toy

Rapporteur : M. André VERGÉ, vice-président en charge des Finances

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le transfert des résultats du budget annexe « abattoir », intégrés dans le budget principal de la communauté de commune, de la manière décrite ci-dessus.
- **d'autoriser** le Président à effectuer toutes les démarches administratives et financières à intervenir dans ce cadre.

1.5 Subventions 2022 aux associations partenaires des équipements communautaires

Rapporteur : M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'attribuer** une subvention d'un montant total de 10 000 € aux associations intervenant sur les équipements communautaires suivantes, au titre de l'année 2022

Association	Les Montagnards Argelésiens- section ski de fond	Pyrénéissime Vélo Sport	Ski Azun	Club	Sauveteurs Secouristes de la Vallée des Gaves
Montant alloué	2000€	6600€	1000€		1000€

- **d'autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

1.6 Subventions 2022 au titre de la culture et de l'évènementiel

Rapporteur : M. Loïc RIFFAULT, Vice-président en charge de la cohésion du territoire et de la culture.

Sur proposition du bureau communautaire du 15 mars 2022 et sur proposition du rapporteur, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et par 42 voix pour et 1 abstention (Benjamin MAZERY), décide d'approuver les attributions de subventions au titre de l'exercice 2022, telles qu'elles sont présentées par le rapporteur.

1.7 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – fixation des taux pour l'année fiscale 2022.

Rapporteur : M. Jean-Marc ABBADIE, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et de la gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et l'unanimité, décide :

- **de fixer** les taux de TEOM au titre de l'année fiscale 2022 tels qu'ils sont présentés par le rapporteur afin de recouvrer le produit de la TEOM ;
- **d'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

1.8 Redevance spéciale – annulation de la facture 2018 et annulation partielle de factures 2019

Rapporteur : M. Jean-Marc ABBADIE, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et de la gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'annuler la facture n°2019-017-000041 d'un montant de 1 768,08 €,
- d'autoriser le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Règlement de prêt de matériel - approbation

Rapporteur : M. Loïc RIFFAULT, vice-président en charge de la Culture et de la Cohésion du Territoire.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le règlement de prêt de matériel tel que figurant en annexe et applicable à compter du 4 avril 2022.

2.2 Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) – désignation d'un délégué suppléant

Rapporteur : M. Philippe TOULOUZET, Vice-président en charge de l'administration générale.

Benjamin MAZERY et Sébastien VERGEZ ne prennent pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de désigner** le conseiller communautaire suivant délégué suppléant au PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) : Noël PEREIRA DA CUNHA
- **d'autoriser** le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

2.3 Syndicat Mixte Départemental de Traitement des Déchets Ménagers et assimilés des Hautes-Pyrénées (SMTD65) : désignation d'un représentant

Rapporteur : Philippe TOULOUZET, Vice-président en charge de l'Administration générale

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **de désigner** le conseiller communautaire ci-dessous pour représenter la communauté de communes au sein du SMTD 65 : François-Olivier MANSON
- **d'autoriser** le Président à engager toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

2.4 Révision des statuts de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves – restitution de la compétence « gestion de la forêt indivise de Cauterets »

Rapporteur : M. Philippe TOULOUZET, vice-président en charge de l'Administration générale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la restitution aux communes membres de la compétence « gestion de la forêt indivise de Cauterets » ;
- **de notifier** la décision à l'ensemble des maires de ses communes membres les invitant à faire délibérer leur conseil municipal dans un délai de 3 mois ;
- **de demander** au Président de saisir la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

2.5 Ressources Humaines - Les Lignes Directrices des Gestion (LDG) pour la période 2022/2027

Rapporteur : M. Philippe TOULOUZET, Vice-président en charge de l'administration générale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adopter** les Lignes Directrices de Gestion (LDG pour la période 2022/2027;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

2.6 Mise à jour du tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2022

Rapporteur : M. Philippe TOULOUZET, vice-président en charge de l'Administration Générale

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le tableau des emplois annexé à la présente délibération à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout contrat ou acte utile à l'exécution de la présente délibération.

2.7 Ressources humaines – Règlement de remboursement des frais de mission

Rapporteur : M. Philippe TOULOUZET, vice-président en charge de l'Administration Générale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'approuver le règlement de remboursement des frais de mission de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves et **d'autoriser** le Président à signer tous documents afférents à la présente délibération.

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1. Gestion des zones d'activités économiques – bail emphytéotique avec la SAS POMAREZ

Rapporteur : M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Président

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- Approuver le bail emphytéotique avec la SAS POMAREZ, tel que figurant en annexe, pour la parcelle située à Lau-Balagnas, lieu-dit LANEREDÉ et cadastrée sous la

section B numéro 254, pour une durée de 99 ans et pour une redevance annuelle de 200 euros ;

- Autoriser le Président à signer toute acte utile à l'exécution de la présente délibération.

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1. Schéma de cohérence territoriale – bilan des avis des Personnes Publiques Associées sur le second arrêt du projet

Rapporteur : M. Jean-Marc ABBADIE, vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, de la gestion et valorisation des Déchets.

Aucun avis ne fait obstacle à la poursuite de la procédure et il est proposé de solliciter la mise à disposition d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif de Pau pour une enquête publique préférentiellement entre mai et juin 2022.

